



Consultation du comité d'entreprise

Par **linecemig**, le **25/09/2015** à **13:57**

Bonjour,

Une modification de changement opérationnelle effectif entraîne-t-il une consultation obligatoire du CE ?

Mon cas est que la direction de mon entreprise a déplacé une responsable de saisie à un poste de responsable administratif en prélèvement sans ouvrir le poste. Le problème s'est que le poste était vacant depuis 3 mois et qu'il n'a pas été ouvert aux assistantes administratives prélèvement. De plus le changement de département a laissé un poste vacant en saisie.

Le CE doit être consulté pour ce genre de changement conséquent dans l'organigramme général de l'entreprise ?

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **25/09/2015** à **15:57**

Bonjour,

Si c'est effectivement une modification conséquente dans l'organisation générale de l'entreprise, le CE devrait être consulté...